

## REGLEMENT DU JEU « PREMIER PAS PONGISTE » – SAISON 2018/2019

### « Bien accueillir pour recruter et fidéliser »

#### **Article 1 : En quoi cela consiste ?**

Dans le cadre du PPP, la Fédération évalue le nombre de jeunes licenciés qui ont participé à cette action promotionnelle. Les clubs qui auront plus de **30 nouveaux\*** licenciés traditionnels ou promotionnels (enfants ayant participé à l'opération PPP) seront récompensés, à hauteur de 3 clubs maximum. (Cf Jeu Concours). Il ne sera par contre pas possible d'être récompensé 2 années de suite.

*\*Est entendu par nouveau licencié tout enfant prenant sa licence à postériori de l'action PPP.*

#### **Article 2 : A quel public doit s'adresser le PPP ?**

Tous les jeunes, garçons et filles, âgés de 3 à 11 ans.

#### **Article 3 : Quel type d'organisation faut-il mener ? (Modalités d'organisation)**

Le type d'organisation n'est pas restreint, cela peut-être dans le cadre du club, de l'école, dans un centre de loisirs, ou toute autre organisation visant à promouvoir l'activité en vue de recruter de nouveaux licenciés, même si l'action en milieu scolaire est privilégiée. A ce titre, la Fédération fournit à tous les organisateurs des fiches pédagogiques lors de l'achat des kits, vous permettant d'organiser « clé en main » cette action de promotion. Ces fiches sont également téléchargeables sur le site de la Fédération.

#### **Article 4 : Qui peut participer au challenge PPP?**

Tout club affilié (sous l'égide d'un Comité départemental ou d'une Ligue) peut s'inscrire au challenge PPP, mais aussi toute école ou centre de loisirs, s'ils ont un club partenaire. Effectivement, bien que l'action soit initiée voire gérée par leurs soins, seuls les clubs FFTT peuvent licencier et s'engager sur la page dédiée (espace monclub).

#### **Article 5 : Comment sont classés les organisateurs ?**

Les organisateurs sont classés en fonction du nombre de nouveaux licenciés ayant participé à l'action.

En cas d'égalité, le club ayant le meilleur pourcentage sera vainqueur (Ex : le Club X fait 10 nouvelles licences sur 23 participants l'emporte sur le club Y faisant 10 nouvelles licences sur 95 participants.)

En cas de nouvelle égalité, le club ayant le plus jeune licencié sera vainqueur.

Les clubs qui auront plus de 30 nouveaux licenciés (enfants ayant participé à l'opération PPP) seront récompensés, à hauteur de 3 clubs maximum.

#### **Article 6 : Quand a lieu le challenge PPP ?**

L'organisateur met en œuvre son action promotionnelle quand il veut pendant la saison (N) et enregistre la liste nominative des participants sur SPID, rubrique « Espace Mon Club », onglet « PPP ». du 1<sup>er</sup> juillet N au 30 juin N+1.

Tout licencié, promotionnel ou traditionnel, enregistré dans la base de données fédérale incrémente un compteur pour l'organisateur. Ce compteur sera stoppé le 30 septembre de la saison (N+1).

Rappel du protocole :

- Prévision de l'action
- Commande des raquettes
- Inscription des participants
- Licenciation jusqu'au 30/09/N+1

### **Article 7 : Conditions de participation**

#### ➤ **A faire avant l'action promotionnelle**

Se faire connaître en tant qu'organisateur et participant au challenge PPP :

Pour cela :

- Je rejoins l'onglet « PPP » dans l'espace « Mon Club » sur SPID
- Je remplis le formulaire prévu à cet effet (Nom du Club / coordonnées du responsable / date de l'action promotionnelle / type d'organisation / renseignements sur la commande / coût : 2.50 € par participant / les frais de port sont à la charge du participant)

Suite à cette démarche :

- ≈ Je rentre dans la base des participants au challenge PPP.
- Je reçois la commande des kits PPP à remettre à chaque participant.
- Je renseigne la liste des participants après la date donnée pour l'action avant le 30 juin de la saison en cours en rejoignant l'onglet « PPP » dans « Espace Mon Club » et en remplissant le formulaire prévu à cet effet (Nom / Prénom / Date de Naissance / Sexe).

*NB : Seuls les enfants âgés de 3 à 11 ans le jour de la saisie seront pris en compte.*

#### **Pour tous les clubs organisateurs :**

Un kit PPP au tarif préférentiel de 2.50€ avec :

- 1 porte-clés, et 1 raquette « PPP » par participant.
- des fiches pédagogiques « clés en main » et des affiches

### **Article 8 : Détail des dotations à gagner**

Pour les meilleurs organisateurs :

1<sup>er</sup> : 1 table CORNILLEAU – 1 kit matériel – 15 kits PPP - 1 formation fédérale liée au développement (valable sur les frais pédagogiques pour 1 personne pour la saison 2019/2020)

2<sup>ème</sup> : 1 table CORNILLEAU – 10 kits PPP - 1 formation fédérale liée au développement (valable sur les frais pédagogiques pour 1 personne pour la saison 2019/2020)

3<sup>ème</sup> : 1 table CORNILLEAU – 1 formation fédérale liée au développement (valable sur les frais pédagogiques pour 1 personne pour la saison 2019/2020)